

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 17 mai 2021

Participation de la douane à l'opération de contrôle coordonnée contre le trafic de stupéfiants en Auvergne-Rhône-Alpes

Engagée contre le trafic de stupéfiants du fait de sa présence naturelle aux frontières et sur l'ensemble du territoire, la douane a participé à une opération de contrôle coordonnée de lutte contre le trafic de stupéfiants menée avec la région de gendarmerie du 06 au 13 mai. Depuis le début de l'année, la douane en Auvergne-Rhône-Alpes a saisi plus de 2,4 tonnes de stupéfiants.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre du plan national interministériel de renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants pour lequel la douane joue un rôle stratégique en raison de sa connaissance des flux de personnes et de marchandises ainsi que de son expertise en matière de contrôle de ceux-ci sur l'ensemble du territoire, tous vecteurs de transports confondus.

Au total, ce sont 14 brigades des douanes de surveillance qui ont été mobilisées au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le déploiement du dispositif de contrôle appuyé par un camion scanner mobile (SMS) et un système d'inspection radioscopique mobile (SIRM). Ces matériels de détection non intrusifs participent à l'intensification de la lutte contre la fraude en permettant de s'assurer rapidement de la conformité des chargements ainsi que du contenu des bagages et des colis.

Plusieurs saisies de stupéfiants ont été réalisées par les agents des douanes dans le cadre de cette action spécifique, dont 1,18 kg de cocaïne cachés dans un véhicule, 40,40 kg d'herbe de cannabis dissimulés dans les roues de secours situées sous la remorque d'un camion découverts avec l'appui d'une équipe maître-chien et 30,62 kg de cocaïne dans une cache aménagée d'un véhicule .

Depuis le début de l'année, la douane en Auvergne-Rhône-Alpes a saisi plus de 2,4 tonnes de stupéfiants dont notamment 2,18 tonnes de cannabis, 177 kg de psychotropes, 3,35 kg de cocaïne, 1,35 kg d'héroïne, 5,39 kg de drogue de synthèse, ce qui représente une trentaine de constatations en moyenne par semaine.

Exemples de saisies marquantes depuis le début de l'année :

- Le 28 avril, 40 kg de résine de cannabis par la brigade des douanes de Clermont Ferrand en mission de contrôle routier sur l'A75 ;*
- Le 26 avril, 277,210 kg d'herbe de cannabis et 1,025 kg de résine de cannabis par la brigade des douanes de Montmélian en mission de contrôle routier sur l'A41 ;*
- Le 19 avril, 39,680 kg de résine de cannabis et 3,240 kg d'herbe de cannabis par la brigade des douanes de Lyon avec l'appui d'une équipe maître chien anti-stupéfiants lors d'une mission de contrôle routier sur l'A7 ;*
- Le 10 avril, 51,21 kg d'herbe de cannabis par la BSI de Saint Julien en mission de contrôle routier ;*
- Le 04 avril, 53,46 kg d'herbe de cannabis par la brigade des douanes de St Etienne en mission de contrôle sur l'A7 ;*
- Le 23 mars, 1,924 kg de méthamphétamines par la BSI de Modane en mission de contrôle à la plate-forme française du tunnel routier du Fréjus ;*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- *Le 23 mars, 5,082 kg de kétamine par la BSI de Modane en mission de contrôle à la plate-forme française du tunnel routier du Fréjus*
- *Le 26 février, 190,50 kg de résine de cannabis par la BSI de Romans avec l'appui de l'équipe du scanner mobile lors d'une mission de contrôle routier sur l'A7.*

**Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects
Auvergne-Rhône-Alpes**
Contact presse : 09 70 27 27 01 / 09 70 27 27 00
di-lyon@douane.finances.gouv.fr

6 rue Charles Biennier
B.P. 2353
69 215 LYON cedex 02